

OPTION DU BAILLEUR POUR UN RÉGIME FISCAL PARTICULIER

☐ Le mandant déclare n’avoir opté, ou ne vouloir opter, pour les biens objet des présentes, pour aucun régime fiscal spécifique.

☐ Le mandant déclare avoir opté, pour les biens objet des présentes, pour un régime fiscal spécifique :
☐ Duflot ☐ Scellier ☐ Robien ☐ Borloo ☐ Besson ☐ Périssol ☐ immeubles historiques ☐ Malraux ☐ Pinel

Autre (précisez) :

En conséquence, le mandant s’oblige à fournir au mandataire tous les documents en sa possession relatifs à cette option fiscale (copie de son engagement fiscal de location).